

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

RÉUNION DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, dans l'auditorium de la Médiathèque intercommunale à Lezoux, après convocations légales en date du 21 mai 2021, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Anne-Marie OLIVON
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Bruno BOSLOUP
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Thierry TISSERAND
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	M. Cédric DAUDUIT
M. Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	M. Florent MONEYRON
Mme Déolinda BOILON	Mme Nicole BOUCHERAT
M. Alain COSSON	M. Jean-Louis DERBIAS
Mme Marie-France MARMY	Mme Michelle CIERGE
M. Christian BOURNAT	M. René BROUSSE
Mme Catherine MORAND	M. Bernard FRASIAK
M. Guillaume FRICKER	Mme Séverine VIAL
Mme Sylvie ROCHE	Mme Laurence GONINET
M. Romain FERRIER	

Suppléant présent : M. Patrice BLANC

Etaient représentés (procuration) :

Mme Danielle GRANOUILLET (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Bernadette RIOS (à M. Bruno BOSLOUP)
Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)

Etaient absents :

M. Patrick GIRAUD
M. Yannick DUPOUÉ
M. Antoine LUCAS

VOTE : En exercice : 35 Présents : 29 / Représentés : 3 Votants : 32

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) : Néant

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RESSOURCES HUMAINES - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RESSOURCES HUMAINES MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 ;
- CONSIDÉRANT que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant des collectivités et établissements publics. Il appartient ainsi au conseil communautaire de définir la liste des emplois permanents et non permanents, à temps complet ou non complet, nécessaires au fonctionnement des services ;
- CONSIDÉRANT que l'ensemble des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades sont regroupés dans le tableau des effectifs ;

Madame la Présidente propose à l'assemblée d'approuver le tableau des effectifs de la communauté de commune établi au 1^{er} juin 2021 comme suit :

GRADE	EMPLOIS BUDGÉTAIRES				POURVUS				VACANTS			
	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP	TC	TNC	TOTAL	ETP
Filière administrative	8	0	8	8	7	0	7	7	1	0	1	1
Attachés territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
Attaché hors classe												
Attaché principal												
Attaché	2		2	2	2		2	2				
Rédacteurs territoriaux	3	0	3	3	3	0	3	3	0	0	0	0
Rédacteur principal 1ère classe	2		2	2	2		2	2				
Rédacteur principal 2ème classe												
Rédacteur	1		1	1	1		1	1				
Adjoint administratifs territoriaux	3	0	3	3	2	0	2	2	1	0	1	1
adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1		1	1	1		1	1				
adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1		1	1					1		1	1
adjoint administratif territorial	1		1	1	1		1	1				
Filière technique	5	0	5	5	4	0	4	4	1	0	1	1
Ingénieurs territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
Ingénieur principal	1		1	1	1		1	1				
Ingénieur												
Techniciens territoriaux	3	0	3	3	2	0	2	2	1	0	1	1
Technicien principal 1ère classe												
Technicien principal 2ème classe												
Technicien	3		3	3	2		2	2	1		1	1
Adjoint techniques territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
Adjoint technique territorial principal 1ère classe												
Adjoint technique territorial principal 2ème classe												
Adjoint technique territorial	1		1	1	1		1	1				

Filière culturelle	10	0	10	10	9	0	9	9	1	0	1	1
Bibliothécaires territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
bibliothécaire	2		2	2	2		2	2				
bibliothécaire principal												
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques	4	0	4	4	4	0	4	4	0	0	0	0
assistant de conservation principal 1ère classe	1		1	1	1		1	1				
assistant de conservation principal 2ème classe	3		3	3	3		3	3				
assistant de conservation												
Adjointes territoriales du patrimoine	4	0	4	4	3	0	3	3	1	0	1	1
adjoint territorial du patrimoine principal 1ère classe												
adjoint territorial du patrimoine principal 2ème classe												
adjoint territorial du patrimoine	4		4	4	3		3	3	1		1	1
Filière médico-sociale	5	0	5	5	3	0	3	3	2	0	2	2
Assistants socio-éducatifs territoriaux	1	0	1	1	1	0	1	1	0	0	0	0
assistant socio-éducatif classe exceptionnelle												
assistant socio-éducatif	1		1	1	1		1	1				
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	2	0	2	2	0	0	0	0	2	0	2	2
éducateur de jeunes enfants classe exceptionnelle												
éducateur de jeunes enfants	2		2	2					2		2	2
Agents sociaux territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
agent social principal 1ère classe												
agent social principal 2ème classe												
agent social	2		2	2	2		2	2				
Filière animation	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
Animateurs territoriaux	2	0	2	2	2	0	2	2	0	0	0	0
animateur principal 1ère classe	1		1	1	1		1	1				

AR PREFECTURE

063-246301097-20210527-20210527_17-DE
Regu le 31/05/2021

CCEDA
CC 27/05/2021
(17)

animateur principal 2ème classe												
animateur	1		1	1	1		1	1				
TOTAL GÉNÉRAL	30	0	30	30	25	0	25	25	5	0	5	5

AR PREFECTURE

063-246301097-20210527-20210527_17-DE
Reçu le 31/05/2021

CCEDA
CC 27/05/2021
(17)

Par conséquent, Madame la Présidente propose

- D'approuver le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire APPROUVE la proposition de Madame la Présidente, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 31 mai 2021

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.